

# L'enseignement agricole

## Formations et métiers du vivant

L'enseignement agricole relève de la compétence du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Il regroupe l'enseignement technique agricole (jusqu'au bac ou BTSA) et l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage.

Les domaines de formation sont variés :



Production agricole, forestière



Commercialisation des productions agroalimentaires



Industrie agroalimentaire et alimentation, industries liées à l'agriculture



Santé et protection animale et végétale, hygiène, qualité et sécurité de l'alimentation



Aménagement, développement, gestion et protection de l'espace rural, de la forêt, de l'eau, des milieux naturels et du paysage



Service aux personnes et aux territoires

**20**

ÉTABLISSEMENTS  
3 publics  
17 privés

**19**

CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS  
6 publics  
13 privés

**10**

CENTRES DÉLIVRANT DES HEURES DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE  
4 publics  
6 privés

**4**

ÉCOLES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AGRICOLE

3 établissements publics d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et paysager

+ 1 établissement du dispositif national d'appui



**4**

EXPLOITATIONS AGRICOLES dans les établissements publics

**2**

ATELIERS TECHNOLOGIQUES ET CENTRES ÉQUESTRES

**500**

HECTARES CULTIVÉS dont 56% certifiés agriculture biologique



**47%**

DE FILLES

**53%**

DE GARÇONS

2940  
ÉLÈVES

2513  
APPRENTIS



**81%**  
DE RÉUSSITE  
AUX EXAMENS

3109  
ÉTUDIANTS

347 693  
D'HEURES  
STAGIAIRES

Juin 2023, tous diplômes confoncus du CAP au BTSA.  
Source : Système d'information des examens de l'enseignement agricole

**Enseignement agricole en Île-de-France**